

LES GRANDES CAUSES : DE VOLTAIRE AUX MEMOIRES JUDICIAIRES

Alain SANDRIER, Professeur de Littérature française, Université de Caen

Partie 1 – Archéologie de l'homme médiatique

Par bien des côtés, le monde des Lumières est très éloigné de notre temps. On n'est pas encore dans un âge démocratique. La libre expression n'existe pas, surtout en matière religieuse et politique. Il n'y a pas de séparation des pouvoirs. Pourtant, il y a bien quelque chose qui semble annoncer très clairement notre ère médiatique et la possibilité qu'elle offre de faire avancer des causes. Même si la presse n'est pas diffusée aussi largement qu'au dix-neuvième siècle et n'atteint guère les couches populaires.

Même donc si les outils de propagande ne sont pas à l'échelle qu'ils connaîtront dans l'ère de la communication postérieure, il y a tout de même moyen d'assurer à une question un retentissement national voire européen. Pour cela, il faut pouvoir se trouver au centre d'un réseau dense et aux ramifications profondes. Il faut aussi savoir relayer un événement en lui donnant une dimension générale au-delà de l'anecdote. Il faut enfin pouvoir disposer de leviers, notamment dans le monde politique au sens large, pour que le débat débouche sur une action concrète.

Toutes ces conditions ne sont pas faciles à rassembler à l'époque moderne mais elles s'appliquent assez bien au cas Voltaire. Dans les années 1760, il a acquis une immense gloire littéraire mâtinée de scandale. Il a eu l'oreille du pouvoir, en France difficilement, avec plus de succès à Berlin malgré l'humiliation qu'il a subie à l'issue de son séjour avec Frédéric II. Il s'est installé finalement tout près de la Suisse dans une indépendance superbe, éloigné de Paris et aux marches du royaume. Il n'a plus rien à démontrer et toute l'Europe le reconnaît comme le plus grand auteur vivant. Pourtant, et c'est là la force du personnage, il est loin de se contenter de cette gloire. Il va la faire servir à des causes qu'il va rendre célèbres et qui mettent en avant une notion essentielle pour asseoir toute réflexion politique, celle de la justice.

Partie 2 – L'affaire Calas

La plus connue de ces affaires est évidemment l'affaire Calas, du nom du pauvre père protestant injustement accusé d'avoir tué son fils retrouvé mort, parce qu'il voulait se convertir au catholicisme, la seule religion qui a officiellement droit de cité en France. L'affaire s'est déroulée à Toulouse en 1762. La veuve et sa fille, effondrées, viennent implorer l'action de Voltaire à Ferney. Voltaire ne se précipite pas. S'il est touché, il veut aussi asseoir son jugement et vérifier les faits. Il demande des compléments d'information à des relations sur place. Très vite, il est convaincu du déni patent de justice. L'instruction a été menée uniquement à charge. Voltaire y voit le résultat d'un fanatisme populaire relayé par les magistrats locaux. Et c'est ce vieillard de 68 ans qui se lance dans une longue action en faveur de la réhabilitation de la mémoire de Jean Calas.

Ce combat se fait par l'intermédiaire d'hommes du barreau, de tout un réseau de magistrats qui ne veulent pas voir l'institution judiciaire se ridiculiser dans une affaire de forfaiture. Et il aboutira à la réhabilitation officielle de la mémoire du condamné par le Conseil du roi en 1775. Mais la face

publique et littéraire de cette action officielle, qui l'a en quelque sorte préparée et favorisée, c'est l'ouvrage au titre cinglant, ce *Traité sur la tolérance* de 1762 qui a connu dernièrement en France un regain d'actualité avec les attentats terroristes de 2015 à Paris. Parlons-en plus en détail.

Partie 3 – L'œuvre au service d'une cause

C'est une œuvre de combat, écrite dans l'urgence, ce qui ne veut pas dire avec précipitation. Voltaire a soigné ses effets, il a multiplié les angles d'attaque et les types de discours. Il se montre tour à tour historien, juriste, témoin emporté ou pathétique. L'œuvre n'a pas d'unité, c'est une succession de discours différents avec des registres et des formes variées. On y trouve des développements historiques mais aussi une fameuse *Prière à Dieu* et puis aussi un dialogue, mais tout concourt à faire valoir la cause de la tolérance, c'est-à-dire l'appel à une coexistence pacifiée des différentes religions quand, pour une raison ou une autre, elles se retrouvent sur un même territoire, comme c'est le cas dans le Sud-ouest de la France malgré la cécité officielle des autorités.

La force du texte tient à cette collusion des discours pour servir une même cause. Et puis l'action de diffusion de Voltaire est remarquable. Il fait parvenir ce texte aux quatre coins de l'Europe, excitant une curiosité immense et une onde générale en faveur des Calas. C'est vraiment une des premières affaires judiciaires médiatiques au sens actuel du terme. Voltaire est incontestablement un homme qui a le sens inné de la communication.

Partie 4 – Les mémoires judiciaires et la crise de la justice

Voltaire écrit à une époque où la justice est discréditée et fait l'objet de débats incessants. Il faut dire que le système judiciaire repose sur la vénalité des charges. L'instruction et le jugement se font dans le secret des chambres. Bref, il y a une opacité terrible de ces institutions qui appliquent les lois du royaume sans uniformité et avec de grandes possibilités de corruption. Plus on avance dans le siècle, plus la justice va être sur la sellette, et encore plus avec les tentatives ratées de réformes radicales comme celle du chancelier Maupeou de 1770 jusqu'à la mort de Louis XV.

La fin de l'Ancien Régime est donc une grande période d'inquiétude sur la justice, ce qui aboutit à une inflation des « mémoires judiciaires », dans la lignée du *Traité* de Voltaire dénonçant des injustices patentées. Ces écrits exposent des affaires en cours, en tentant de contourner le secret qui préside traditionnellement au traitement des cas. De grands avocats s'illustrent dans cette veine qui se fait de plus en plus littéraire dans ses moyens d'expression. Ce sont autant des plaidoyers que de petits romans sur des personnages devant affronter les adversités d'un monde corrompu. L'engouement véritable pour ces écrits va profiter à l'éloquence judiciaire qui sera portée à son point d'incandescence sous la Révolution.

Partie 5 – Beaumarchais justicier

L'exemple le plus fameux est celui d'un homme connu avant tout pour son théâtre. Beaumarchais s'est fait un nom avant ses comédies espagnoles autour de Figaro avec des mémoires, notamment les *Mémoires contre Goëzman*, l'avocat du neveu du financier Pâris Duverney qui lui a disputé les

conditions d'héritage de son richissime mentor. Les *Mémoires contre Goëzman* sont un joyau du genre, qui a su plaire au maître en la matière, Voltaire. Voltaire qui estime qu'il faudrait les porter sur une scène de théâtre tant la peinture que fait Beaumarchais du fonctionnement de la justice se présente avec théâtralité comme une grande satire. Il a donc connu avec ses *Mémoires* une audience qu'on s' imagine difficilement et qui a contribué à discréditer davantage la justice de la fin du règne de Louis XV.

Mais Beaumarchais estimait ne pouvoir faire autrement. Face à la surdité de l'institution, il a joué, comme Voltaire avant lui, le public contre les pouvoirs institués, la médiatisation contre le secret, et comme Voltaire avant lui, il a gagné au bout du compte sa cause.